

VLIZ (vzw)

VLAAMS INSTITUUT VOOR DE ZEE  
FLANDERS MARINE INSTITUTE

Oostende - Belgium

— 206 —

ETAT DE LA FLANDRE MARITIME

AVANT LE V<sup>e</sup> SIÈCLE (1),

PAR M. V. DERODE.

59610

La connaissance de la topographie d'une région semble devoir précéder l'étude de l'histoire des peuples qui l'ont habitée.

Malheureusement cette notion préliminaire n'est pas toujours accessible autant qu'on le désirerait.

En général — et du moins en ce qui concerne la Flandre maritime — les divisions territoriales, aux diverses époques de l'histoire, ne sont ni sûrement ni nettement tracées.

À partir du XV<sup>e</sup> siècle, en particulier, on trouve une obscurité qui ne fait que s'accroître à mesure que l'on recule dans les temps antérieurs.

Néanmoins dans ce crépuscule géographique, on distingue encore, de l'époque romaine, des vestiges précieux qu'il faut se hâter de recueillir et de constater, afin d'y rattacher le peu de connaissances positives que l'on possède sur la matière.

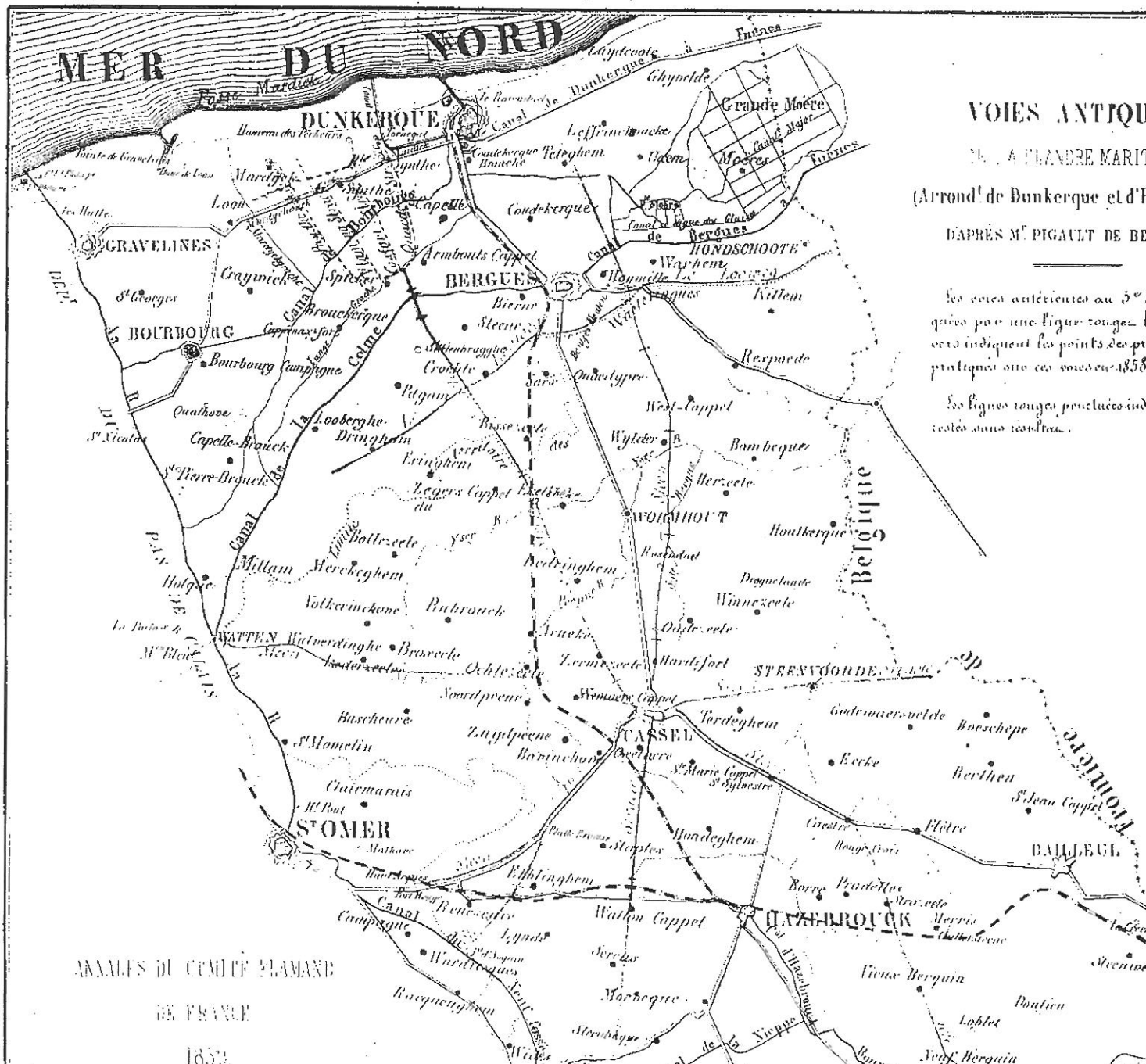
C'est une grande et belle pensée que celle de l'Empereur qui a ordonné de réunir, en un corps, tout ce que l'on sait de positif sur l'état des Gaules avant le V<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne.

Le Comité Flamand de France ne peut que donner toute son approbation à une tentative si intelligente. Il se regarderait comme très-heureux s'il pouvait fournir, à ce travail collectif, quelque chose qui fût digne de l'importance d'une si utile recherche.

Malheureusement, la Flandre maritime n'a pas encore été

(1) Ce travail a été adressé à Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, comme réponse aux questions qui avait été soumises au Comité Flamand sur l'état de la Gaule antérieurement au V<sup>e</sup> siècle.





# VOIES ANTIQUES

DE LA FLANDRE MARITIME

(Arrond<sup>t</sup> de Dunkerque et de Bergues)

D'APRÈS M. PIGAULT DE BEAUCOURT

Les voies antérieures au 5<sup>e</sup> siècle sont indiquées par une ligne rouge. Les voies indiquent les points de passage les plus pratiques aux époques 1858.

Les lignes rouges ponctuées indiquent les voies romaines.

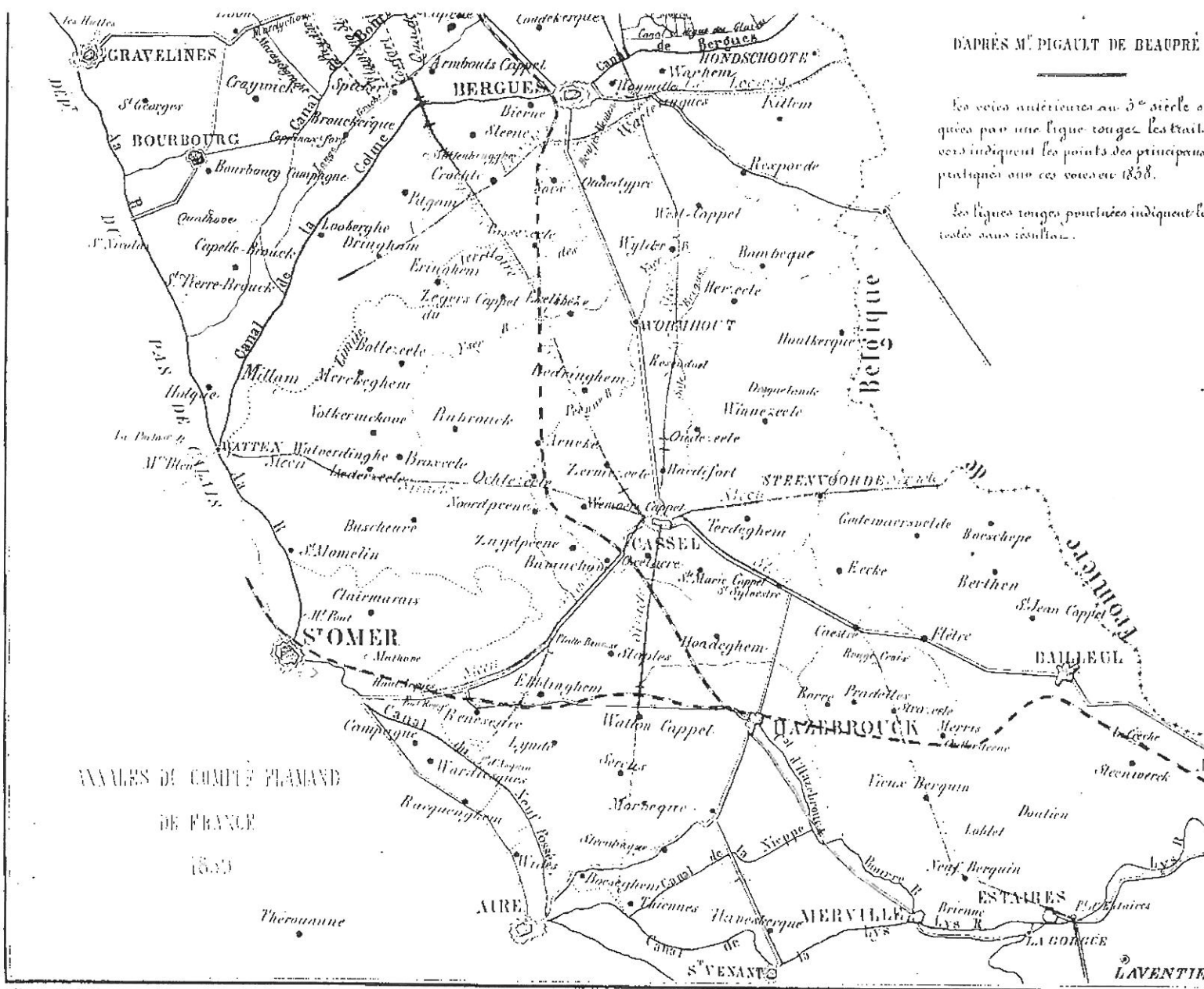
ANNALES DU COMTE FLAMAND

DE FRANCE

1858

Les voies antérieures au 5<sup>e</sup> siècle sont indiquées par une ligne rouge; les traits noirs indiquent les points des principales pratiques aux ces voies en 1858.

Les lignes rouges ponctuées indiquent les routes sans résultat.



Hachet et B. Lefebvre.

étudiée avec tout le soin désirable. Trop longtemps on l'a dédaignée, dans la persuasion immotivée qu'elle ne présente aucun intérêt.

Le Comité Flamand a pu démontrer que c'est là un préjugé, une erreur. Il a mis résolument la main à l'œuvre, et quoiqu'il compte à peine quelques années d'existence, il a déjà fait entrevoir les riches matériaux que notre contrée peut fournir à l'histoire générale aussi bien qu'aux annales de nos localités.

Mais pour grouper un ensemble sinon complet, du moins un peu étendu sur l'état du pays avant le V<sup>e</sup> siècle, il faudrait que les investigations se fissent multipliées et contrôlées. Pour cela, le temps a manqué; or les hommes d'étude savent qu'il n'y a pas moyen d'improviser la science historique.

Quoi qu'il en soit, voulant répondre, autant qu'il est en lui, à l'ouverture faite par M. le ministre, le Comité Flamand lui adresse quelques notes qu'il soumet à son appréciation.

## I.

La portion de territoire nommé *Flandre maritime* comprend l'arrondissement de Dunkerque et celui d'Hazebrouck.

Elle faisait partie de ce que les Romains appelaient, suivant les uns, *Ménapie*; suivant les autres, *Morinie* (1).

Dans des titres et actes des premiers siècles, on trouve citées, comme appartenant à la Ménapie, les localités suivantes :

Gand, Tournai, Tourout, Roulers, Nieuport, Poperinghe, qui sont en Belgique; puis Watten, Lederzeele, Wormhout, qui font partie de l'arrondissement de Dunkerque, et Cassel qui fait partie de l'arrondissement d'Hazebrouck.

On en a conclu que l'emplacement où se trouve aujourd'hui Dunkerque aurait fait partie de la Ménapie.

(1) La Flandre maritime, avant et pendant la domination romaine, par M. L. De Baecker, p. 8 et 9.

Suivant certains auteurs, la Morinie aurait eu pour limites au Nord, l'Aa, qui la séparait des Ménapiens.

Les Morins et les Ménapiens auraient donc été deux peuplades voisines, habitant le littoral de la mer du Nord et séparées par un golfe qui, au XII<sup>e</sup> siècle encore, s'avancait jusqu'à la colline de Sithiu (St-Omer) (1).

D'un autre côté, Cassel est aussi nommée *Castellum Morinorum*; cette désignation est plus fréquemment employée que la précédente; ce qui porte à croire que la distinction entre Morins et Ménapiens n'était pas bien tranchée, ce qui permet de supposer que l'une des nations a remplacé l'autre dans le pays, ou peut-être qu'elles l'occupaient simultanément.

Dunkerque et son quartier auraient alors fait partie de la Morinie.

Un siècle avant J.-C., Virgile signalait les Morins comme étant au bout du monde :

« *Extremi hominum Morini...* ».

Pomponius Mela (lib. III, ch. 2).

*Ultimi Gallicarum gentium...* ».

La Morinie avait pour limite à l'ouest, la côte maritime; mais jusqu'où s'étendait-elle à l'intérieur?

C'est un point que nous ne pouvons préciser.

Il semblerait du moins que nos côtes ne furent peuplées que de l'époque où les Teuethres et les Usipètes eurent chassé des bords du Rhin les Ménapiens (Cæs. de Bello Gall. IV-4), qui vinrent se placer à côté des Morins ou se confondre avec eux (2).

(1) Cet état de choses subsista longtemps; car si Folquin et Yperius disent qu'au VII<sup>e</sup> siècle la mer couvrait les environs de St-Omer, au XII<sup>e</sup> siècle Louis VII parlant de cette dernière ville disait : « *Civitas... orbis in extremo margine...* ».

(2) Suivant M. L. De Baecker, les Ménapiens avaient à l'ouest, l'Océan et les Morins — délimités par l'Aa. — Au midi, la Scarpe, la Drûle, la Lys et la Marne qui lui auraient servi de limites du côté des Morins et des Atrebates.

Le nom de Morinie, antérieur à l'arrivée, dans notre pays, des légions de César, subsista longtemps après leur départ, car au XVI<sup>e</sup> siècle Charles-Quint fit placer sur l'emplacement de Térouane détruite et rasée l'inscription :

« *DELETI MORINI* ».

## II.

D'une manière générale, voilà dans quelles limites doit se maintenir tout ce qui concerne la géographie et l'histoire des peuples Morins ou Ménapiens qui, à l'époque romaine, occupaient la portion de territoire ensuite désignée comme *Flandre maritime*.

Cette histoire peut se résumer en quelques lignes.

Le conquérant des Gaules vint attaquer ces peuplades paisibles, mais énergiques. Pris au dépourvu, les Morins se réfugièrent d'abord dans les forêts dont leur pays était couvert. Les soldats de César arrivèrent donc, sans obstacle, jusqu'à la lisière des bois; mais à peine eurent-ils commencé à s'y disperser, que des nuées de Morins fondent sur eux. Les Romains reprennent l'offensive et poursuivent à leur tour les indigènes. Toutefois, engagés trop avant dans des lieux couverts et inconnus, ils battent promptement en retraite.

Pour ne pas exposer son armée à une destruction complète, le chef adopte une tactique nouvelle : c'est la hâche à la main que ses guerriers avancent; les arbres tombent sous la cognée et sont rangés des deux côtés pour servir, au besoin, de retranchement; de cette façon et à force de travail, les Romains parviennent au lieu où les Morins ont retiré leurs bagages et leurs troupeaux.

Cette perte ne peut encore déterminer à la soumission ces vaillantes peuplades; des forêts contiguës leur offrent de nouvelles retraites; ils s'y réfugient et en sortent pour harceler l'ennemi.

L'auteur des *Commentaires* glisse sur ces faits. Les échecs éprouvés alors par ses troupes étaient les premiers qu'elles

eussent reçus dans les Gaules. Il dit que les grandes pluies survenues l'obligèrent à discontinuer le travail pour mettre ses troupes à couvert dans une autre province.

Mais si l'on considère le caractère de César et l'importance qu'il y avait, pour lui, à ne pas laisser s'affaiblir le prestige de ses armes, on pourra admettre qu'il ne renonça à son entreprise qu'après des efforts infructueux et des pertes considérables.

L'année suivante, ce conquérant voulut descendre dans la Grande-Bretagne et punir les insulaires qui avaient fourni des armes aux Gaulois. Il rassembla ses légions dans la Morinie, et en attendant que ses vaisseaux fussent prêts, il envoya reconnaître la côte opposée.

C'est en cette occurrence que Sithiu (St-Omer) et Mardick auraient réuni les vaisseaux de la flotte romaine.

Espérant détourner le péril qui les menaçait, les Bretons envoyèrent à César des députés et des otages. Une partie des Morins suivit cet exemple; César les accueillit volontiers, sachant quelle imprudence il y aurait à laisser sur ses derrières de tels ennemis. En partant, il confia un corps à Titurius Sabinus et à Arunculeius Cotta, ses lieutenants, avec ordre de tenir en respect les Ménapiens et les Morins encore insoumis.

Cette mission fut outrepassée. Les Romains mirent à feu et à sang la Morinie, qui fut jointe à la province des Atrébates.

Cependant pour être défaits, les Morins ne s'avouaient pas vaincus. L'an 52 (av. J.-C.), pendant que le grand capitaine recrute des troupes en Italie, des assemblées se font secrètement dans les forêts de la Morinie; une fédération se prépare et réunit 240 mille hommes et 8,000 chevaux. Les Morins y fournissent 25,000 combattants.

Ces vaillantes troupes furent défaites et la conquête romaine demeura assurée.

### III.

C'est sous la conquête que furent érigées les forteresses de

Cassel, de Watten et les chaussées romaines dont on vient de constater tout récemment les vestiges.

En dehors de ces données générales, on ne rencontre plus que des mentions isolées sur la Morinie.

Ainsi, d'après les écrivains latins, les Morins faisaient généralement usage de pain. Ils connaissaient l'hydromel et le cidre que Plin<sup>e</sup> écrit *zyt*; ils amendaient leurs terres par la marne. . . .

Suivant Martial, les jambons et les oies des Ménapiens (ou Morins) faisaient les délices des gourmets de Rome. Ces peuples tissaient le lin, pratiquaient l'industrie du saunier. Leurs embarcations se composaient de bateaux légers garnis de cuir, avec lesquels ils affrontaient les tempêtes jusque sur l'océan britannique.

### IV.

Quelle était alors la physionomie du pays?

Il ne nous est pas resté de données positives à cet égard; cependant, dans son livre XI chap. I, Plin<sup>e</sup>, le naturaliste, décrit le pays des *Cauques* (ce que l'on reporte à certaines provinces de la Hollande); mais nous y trouvons des traits si conformes à l'état que devaient alors présenter nos contrées, que nous croyons devoir appeler sur ce passage l'attention des personnes compétentes.

Suivant l'écrivain romain, « l'Océan s'y épanchait deux fois par jour et faisait douter si ces parages faisaient bien partie de la terre ferme. . . »

Or, c'est ce qui se renouvelerait encore aujourd'hui pour bien des portions du territoire de l'arrondissement de Dunkerque, sans les travaux de préservation exécutés à Dunkerque, Gravelines, Calais, Nieuport, par les administrations de dessèchement appelées *waeteringues*.

Les habitants plaçaient leurs cabanes « sur des éminences ou petites îles (1) formées en quelques endroits par

(1) C'est le rapport de Strabon.

» la nature et, en d'autres endroits, par la main des  
» hommes, à une hauteur que n'atteignaient pas les ma-  
» rées. Ainsi établies, ces demeures, environnées des eaux  
» en mouvement, semblaient des navires à demi-naufra-  
» gés ».

Il serait facile de nommer diverses localités de notre arrondissement qui, maintenant encore, prendraient un semblable aspect si l'on donnait accès aux eaux marines (1).

« Lorsque la mer se retirait, on prenait, dans des filets  
» tendus autour des chaumières, le poisson qui voulait  
» fuir avec le flot ».

C'est le procédé que suivent encore les pêcheurs de la grève.

« N'ayant que peu de troupeaux, les naturels ne se  
» nourrissaient pas de lait comme leurs voisins, le pois-  
» son était leur principale ressource; les hommes et les  
» animaux domestiques en faisaient leur nourriture ».

Nous croyons même avoir lu dans *l'Élien* qu'on « en  
» nourrissait les bœufs et les chevaux ».

Sans avoir constaté cette dernière particularité, nous avons très fréquemment remarqué la prédilection de nos pêcheurs pour le poisson. Principale et presque unique base de leur alimentation qui n'admet que très-rarement la viande; quant à l'avidité avec laquelle nos animaux domestiques recherchent le poisson, c'est un fait de notoriété.

(1) Suivant M. L. De Baecker (ouvrage cité, p. 1, les éminences du pays devaient alors remplir les conditions de ces îles. Les hauteurs de Watten, St-Memelin, Ravensberg, Wonsberg, Cassel, Owenberg, Catsberg, Boeschberg, Kemmelberg, Mont noir... On pourrait y ajouter plus près du littoral actuel Bollezeele, Socx, Bergues, etc.

Suivant Schayes, l'ancienne côte commençait entre Calais et Boulogne; passait sur la droite de Guines et d'Ardes, par le mont de Raminghem jusqu'à Watten; où, du temps de César, il y avait un golfe qui s'étendait jusqu'à St-Omer. De Watten la côte se dirigeait vers Cassel par Ravensberg, Balenberg, Domburg, Camberg, Lokre, Swartsberg, Kemmelberg, Witscatte, Messine, Rosenberg.

« Pour cuire leurs aliments, les naturels n'employaient  
» d'autre combustible que la terre elle-même ».

Pline désignait sans doute par là la tourbe si répandue dans tout le pays.

« Leur boisson, c'était l'eau de pluie conservée dans  
» des vases placés à l'entrée de leurs maisons ».

Il en est encore de même aujourd'hui pour la plus grande partie des eaux potables employées à Dunkerque et aux environs; les citernes et les grandes jattes en terre sont les vases mentionnés par le voyageur romain.

« Dans le voisinage on trouvait deux lacs... ».

Les deux Moères (1), situées entre Dunkerque et Hondchoote, et dont la surface est actuellement livrée à la culture, étaient alors « deux lacs voisins

» Et des forêts épaisses ».

Le nom de *Pays au bois*, que porte encore le quartier du pays placé au sud de la Colme, ne peut-il pas faire admettre que le canton désigné soit bien le nôtre?

« De gros chênes croissant sur la lisière étaient parfois  
» déracinés par les vagues ou renversés par les vents, et  
» entraînaient avec eux des îles entières qu'ils embras-  
» saient de leurs racines ».

En mainte localité de l'arrondissement de Dunkerque, on a rencontré des arbres enfouis et justifiant bien tous ces détails. A Pitgam, à Bierne et ailleurs, il n'est pas rare de trouver à 3 ou 4 mètres dans les tourbières, des troncs entiers couchés, garnis de leurs feuilles et de leurs fruits. Lors des travaux exécutés à Bergues pour le débarcadère du chemin de fer, on en rencontra une grande quantité. Les îles flottantes que nous avons visitées nous-même, dans les eaux de Clairmarais (près Saint-Omer), offrent un spécimen actuellement existant de cet état ancien auquel on fait allusion (2.)

(1) *Moër*, mer, radical du nom des *Morins*, désignait des amas d'eaux; il fut employé dans ce sens pour divers points du territoire de St-Omer. (Voyez *Cartulaire de St-Bertin*, édité par Guérard.)

(2) Nous ajoutons qu'aux temps anté-historiques, des animaux aujourd'hui

Sans nous arrêter davantage à ce parallèle, revenons à l'époque qui nous intéresse, celle de la domination romaine dans notre contrée.

V.

Les vainqueurs y laissèrent des témoignages de leur civilisation et de leur puissance. Le système des voies qu'ils y ont établies porte un cachet grandiose. Et en 1859 il est encore possible de les étudier, d'en constater la direction, les dimensions, de connaître la méthode qui présidait à leur confection, et de fixer enfin la plupart des incertitudes qui s'élevaient sur ces divers sujets.

Les générations s'en étaient transmis le souvenir. Le nom de *Chaussées romaines* restait attaché aux antiques voies de communication qui rayonnaient dans le pays ; mais maintenant nous avons plus que des traditions, nous avons les routes elles-mêmes.

Brunehant (mariée en 563 et morte en 623), avait fait réparer plusieurs de ces chaussées. Sur le même modèle, elle en avait fait constituer de nouvelles. Aussi le nom de *Chaussée Brunhant* remplace-t-il parfois celui de *Chaussée romaine*.

Dans l'arrondissement de Dunkerque, ces voies antiques, coupées en quelques endroits, amoindries ou détériorées par l'usage, recouvertes de sables, de graviers, de remblais,

d'hui inconnus dans nos latitudes y faisaient leur séjour. Des éléphants, des cerfs, des tapirs parcouraient les rives du golfe Itius. Nous avons recueilli de nos propres mains, aux Fontinettes, près d'Arques, des débris fossiles de ces animaux; des molaires d'éléphants, des défenses en bon état de conservation, des ossements, etc. On nous a assuré qu'en 1855, à Ste-Mariekerke, on a rencontré des ossements de dromadaire, et à ce propos nous nous sommes rappelé que St-Ouen (qui vivait au VII<sup>e</sup> siècle), dit, dans la Vie de St-Eloi, que le saint missionnaire faisait porter dans ce pays ses bagages à dos de chameau.

Antérieurement la mer avait couvert tout le pays ; car à Bergues, en creusant les fondements d'une maison à peu près au sommet de la colline, on a rencontré un humerus de baléine. A une centaine de mètres de cet endroit, on découvrit de même des vertèbres de cétacé.

avaient disparu de plus d'une localité. Sur leurs vestiges enfouis, le doute, sinon l'oubli, faisait déjà planer son ombre; le doute aurait, un jour ou l'autre, amené la négation.

Par des sondages conduits avec intelligence et parfaitement coordonnés, la Société Dunkerquoise a constaté l'existence d'un certain nombre de chaussées antiques qui ont une origine romaine et qui rayonnent de Cassel.

Ce résultat, consigné dans le mémoire de M. Pigault de Beaupré, est positif et semble au-dessus de toute discussion. Il est consigné également dans une carte que l'auteur nous a autorisé à reproduire et que nous soumettons au lecteur. D'un seul coup-d'œil elle fournira toutes les indications désirables. C'est là, pensons-nous, un document du plus haut intérêt. C'est une pièce officielle qui, désormais, devra être prise pour base de tout ce qui concerne les voies romaines de la Morinie et les opérations militaires des Romains dans la contrée (1).

Outre ces chaussées, les Romains ont dû fonder quelques établissements; çà et là, on retrouve des preuves de leur séjour ou de leur passage.

Ainsi à Watten (2) il existe des substructions accusant une origine romaine; des médailles et des débris qu'il faut rapporter à cette même origine (3).

A Cassel (4), une forteresse fut érigée sous le règne d'Auguste. C'est postérieurement que les chemins furent constitués (5); on a exhumé à diverses reprises des vases en terre, en verre; des figurines en bronze; un Galba, une louve, un

(1) Nous faisons remarquer que nous avons introduit sur la carte quelques modifications de détail qui ont leur base dans certaines observations consignées au présent travail.

(2) Arrondissement de Dunkerque, canton de Bourbourg.

(3) On dit que des *Balaves* vinrent s'établir à Watten, des *Kattes* au Katsberg, entre Steenvoorde et Bailleul, et peut-être aussi à Kattliet, aux environs de Bourbourg.

(4) Arrondissement d'Hazebrouck, canton de Cassel.

(5) Dans le pays on s'accorde pourtant à dire que le Looweg est antérieur aux voies romaines.



dieu Iare, une Vénus; des monnaies d'Auguste et d'Arcadius, des ustensiles, etc. (1).

A Bavinchove, sur la pente du mont, un trépied en bronze, un Bacchus.

A Nieppe, on a retiré du sol et de dessous les racines d'un chêne, une grande quantité de médailles à l'effigie de Faustine.

A Bollezele, environ 2,000 monnaies de Posthumius.

A Teteghem, un Tibère fleur de coin, en or.

A Estaire, des monnaies à l'effigie d'Antonin, Faustine, Auguste, Germanicus, Néron.

A Ledringhem, des monnaies gauloises en or.

*Fletre* (Fletrinium) paraît avoir été habité par les Romains. Il en est de même de *Caestre* (Castrum).

Une trouvaille fort curieuse a été faite à Cappellebrouck.

Du fond d'une tourbière on a retiré un meuble en bois, à tiroirs, où se trouvaient des vases romains. Quatre d'entre eux contenaient des objets divers dont quelques-uns étaient très-bien conservés. Des médailles de Trajan, et particulièrement une statuette en bronze de Diane, d'un fort bon style.

Un des vases était en bronze et renfermait des cendres et des os calcinés.

Ces objets ont été recueillis (2); quant au meuble, il s'est peu à peu réduit en poussière.

A l'époque romaine, ce village n'était pas sur une voie stratégique, son nom permet même de douter qu'il existât alors; le fait de cette découverte en pareil lieu est un problème (3) de nature à intéresser les archéologues.

Nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement qui permette de dire quand, comment, et par qui ces divers objets ont été apportés au pays.

(1) M. Herwyn, propriétaire à Bergues, a plusieurs de ces objets.

(2) Par M. Herwyn de Bergues.

(3) On nous a assuré que dans les Moères, lacs dont le dessèchement remonte à peine à 250 ans, on a aussi trouvé des vases romains. Nous n'avons pas constaté ce fait.

## VI.

Une considération d'un autre ordre doit trouver ici sa place. En plusieurs points, le sol de la Flandre (ou, si l'on veut, de la Morinie), a conservé la disposition qu'il avait bien certainement à l'époque romaine; mais en d'autres points, il a subi de notables et mystérieuses modifications dont il faut dire quelque chose.

Parlons d'abord du retrait de la mer.

A l'effet de garantir de l'invasion des eaux marines, leurs terres basses, et en plusieurs points, au-dessous du niveau moyen de la mer, les premiers habitants construisirent, selon l'opportunité, des digues et autres travaux analogues.

A mesure que le retrait graduel des eaux marines en laissait la possibilité, on en construisit d'autres en avant.

Aujourd'hui il existe, pensons-nous, trois ou quatre lignes ainsi échelonnées à des distances assez considérables. La plus reculée dans les terres, porte le nom de *Digue des Romains*. Elle est à quelques kilomètres de la grève. Des travaux agricoles et des nivellements successifs tendent à en faire disparaître bientôt les derniers vestiges.

Quoique rien d'authentique ne puisse être apporté à l'égard de la construction de cette digue, la dénomination de *Digue des Romains* nous a paru devoir être signalée ici. Elle peut donner une indication de l'emplacement du littoral à cette époque lointaine.

## VII.

Une seconde particularité doit être également mentionnée.

A l'ouest de Dunkerque et dans le territoire de la 2<sup>me</sup> section des waeteringues, les voies romaines suivent en général les crêtes du terrain, parties élevées qui devaient être exondées les premières. C'est ainsi qu'une des chaussées arrive de Cassel à Steene.

Au-delà, en se dirigeant vers la côte, elle semble se per-

dre ou s'arrêter; on n'en retrouve plus de vestiges, dans les parties basses des wateringues, parties qui, ainsi que nous l'avons dit, sont au-dessous du niveau moyen de la mer et qui seraient inondées demain, si l'on donnait encore accès aux eaux marines. La carte ci-jointe indique par une teinte bleue les terrains qui ont cette situation.

N'est-il pas probable jusqu'à la certitude, qu'au V<sup>e</sup> siècle et auparavant, il en était ainsi? Ce qui expliquerait l'interruption de la chaussée et désignerait le point extrême du littoral à cette époque.

Mais il pourrait aussi se faire qu'il fût intervenu un phénomène dont nous relaterons tout à l'heure quelques exemples tout voisins et qui ne permettraient plus de se contenter de cette explication.

Quoi qu'il en soit et quelques années avant les recherches de M. de Beaupré, deux ou trois amateurs de l'histoire locale (1), dans la vue d'éclaircir ce point, avaient tenté de découvrir les vestiges de la chaussée romaine que la tradition du pays indique comme aboutissant de Cassel à Mardick, mais qui paraît interrompue à partir des environs de Steene.

A cet effet et après avoir obtenu l'autorisation nécessaire, ils firent, sur une ligne parallèle à la côte et perpendiculaire à la direction présumée de la chaussée cherchée, des sondages de deux mètres en deux mètres, en longeant la route de Gravelines à Dunkerque. Ce procédé semblait propre à faire tomber un de ces sondages sur un point de la voie, si elle s'était trouvée quelque part sur le parcours de la ligne ainsi explorée.

Le résultat a été complètement négatif.

En faut-il conclure que la voie romaine interrompue sur la partie inondée du territoire des waeteringues, et que l'on ne retrouve plus au-delà, n'atteignait pas l'emplacement du Mardick ancien?

(1) MM. Cousin, De Bertrand et Derode. Ces deux derniers font partie du bureau du Comité Flamand de France.

Ce serait peut-être une conclusion prématurée. Quant à nous, nous laissons la question pendante.

De nouvelles découvertes permettront peut-être de la résoudre.

En effet, il est survenu dans le sol de la contrée d'autres changements que nous avons qualifiés de mystérieux, car ils n'ont pas jusqu'ici d'explication satisfaisante.

A Hoymille (1), en effectuant une tranchée perpendiculaire, près du lieu dit *Bentjes-Meulen*, on a trouvé sous 4<sup>m</sup> 35 de terre végétale et 4<sup>m</sup> de tourbes, on a trouvé, disons-nous, un vase en grès ou en terre grise.

Ce vase était posé sur des braises mises en tas. La braise semble provenir de la carbonisation de quelques morceaux de bois qu'on avait allumés sous le vase. Car celui-ci porte, le long de ses flancs, des traces visibles de l'action des flammes qui l'ont léché.

Comment ce vase peut-il se trouver dans ce lieu et dans ces conditions?

Le champ des conjectures est vaste et nous ne tenterons pas de l'explorer ici.

Mais du moins on ne pourrait ici prétendre que jeté à la surface de la tourbière, le vase s'y serait enfoncé peu à peu et par l'effet de son poids, comme on pourrait le supposer pour le meuble de Capellebrouck, dont nous avons parlé tout à l'heure, ou pour la chaussée romaine qui aurait abouti à Mardick, chaussée dont l'existence est restée problématique.

La position sur des charbons mis en monceau nous contraint à admettre l'hypothèse de l'arrivée lente, calme et graduelle de la tourbe, qui se serait déposée autour du vase sans le déranger, et qui l'aurait recouvert ensuite, d'une couche de quatre mètres, au-dessus de laquelle s'est établie la terre végétale à l'épaisseur de 4<sup>m</sup> 35.

(1) A l'Est de Bergues (Nord).

Comment, depuis l'époque historique, un semblable dépôt s'est-il effectué ? (1).

Ces questions et bien d'autres qui s'y rattachent ne peuvent recevoir ici leur solution ni même être débattues, mais on a cru pouvoir les placer comme points d'observation.

### VIII.

Sur le territoire d'Arleux (arrondissement de Douai), la Sensée a creusé son lit dans un terrain tourbeux qui recouvre à une assez grande épaisseur l'emplacement d'une station romaine. Une voie allait de Tournai à Arvas et Cambrai. Cette dernière partie avait deux embranchements, dont l'un est aujourd'hui sous la Sensée. En venant du village du Hamel, on en trouve des vestiges à dix mètres de profondeur dans les tourbières d'Ecourt-St-Quentin.

Un autre cas analogue s'est présenté aux boues sulfureuses de St-Amand (Nord). On y a trouvé à une profondeur considérable des centaines de statues colossales en bois, des bronzes romains, des meubles et tout ce qui démontre à la fois un séjour prolongé et brusquement interrompu.

Même observation pour la mer de Flines, près Douai (Nord) (2).

Expliquera-t-on ces faits en disant que ces centres de population autrefois à la surface des tourbières s'y sont graduellement enfoncés sans que personne y prit garde ? ou bien que des révolutions géologiques ont apporté en silence ces immenses dépôts, ont enseveli ces localités sans qu'on ait pris soin d'en consigner le moindre souvenir ?

(1) Il est bon de noter que dans la plupart des localités basses de l'arrondissement de Dunkerque, il existe aussi des tourbières. Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, on en exploitait dans vingt-six des soixante communes de cette circonscription. Voir Dieudonné. *Annuaire du département du Nord*, t. I, p. 181.

(2) Voir notre Histoire de Lille, I, p. 20.

### IX.

Revenons à des considérations de topographie positive, et faisons remarquer que les terrains qui s'étendent de l'Aa à la rive gauche de l'Escaut, sont inclinés vers le nord ; particularité facile à constater par l'inspection des cours d'eau qui, en général, suivent une direction parallèle à la côte et vont du sud au nord.

En outre, la lisière des dunes est plus élevée que les portions limitrophes, soit de la mer, soit du continent, de sorte que, une notable étendue de terrains, de Gravelines à la frontière, est plus basse que la haute mer.

Une preuve de cette disposition du sol est fournie par le ruisseau *Mardyckgracht* (1). Il prend sa source aux dunes

(1) A l'occasion de ce ruisseau, il convient de faire remarquer que la carte dite du *Dépôt de la guerre* porte un renseignement erroné sous plusieurs rapports.

Elle le désigne comme le *Mardyckhouck* et comme l'*ancien canal de Mardick*.

Or *gracht* signifie fossé, fosse et *houck*, coin, carrefour.

*Mardyckhouck* veut dire *coin de Mardick* et désigne une partie, un quartier de la commune. Il y avait une seigneurie de ce titre.

*Mardyckgracht* veut dire *fossé de Mardick* et désigne un cours d'eau.

Le *Mardyckgracht* est à l'ouest de Mardick, et le *canal de Mardick* est à l'Est. Le premier est un cours d'eau naturel, large, à son origine, d'un mètre environ ; l'autre fut creusé par ordre de Louis XIV, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour porter des vaisseaux de guerre. Il part de l'arrière-port de Dunkerque, et par une inflexion à angle droit, se rend à la mer. Cette dernière branche est ensablée, l'autre le sera dans un certain temps, tandis que le *Mardyckgracht* ne cesse pas de porter ses eaux vives au canal de Bourbourg.

Il est peut-être utile de faire remarquer aussi que l'on nomme *Fosse-Mardick* une passe de mer entre les bancs de la côte et la côte elle-même ; mais *Fosse-Mardick*, *Mardyckhouck*, *Mardyckgracht* et *canal de Mardick* sont quatre choses absolument distinctes.

Il semble aussi que la carte en question est susceptible de plusieurs améliorations. Ainsi, pour les noms des localités de la Flandre, il faut employer toujours les noms *flamands*, en y joignant si l'on veut, et quand cela est possible, les noms français équivalents ; mais il faut se garder

et tout contre la grève. Ses eaux qui sont douces, gagnent rapidement l'intérieur des terres en suivant une ligne perpendiculaire à la côte, puis elles se jettent dans le canal de Bourbourg.

### X.

Il n'est pas douteux que les Romains, maîtres de la contrée, n'aient employé leur langue pour en désigner les diverses parties. Cependant c'est à peine s'il en reste des traces.

Les Morins parlaient probablement la langue celtique, quand, à leur tour, les peuplades saxonnes vinrent au pays, elles imprimèrent partout le cachet germanique. Aussi toutes les désignations de circonstances topographiques du pays sont tirées de leur langue. De là les noms où figurent les radicaux en *water, gracht, beke, vliet, ... brouck, dick, ... berg, brugge, houck, weg, zeele*, si abondants dans le pays.

Pourtant ils empruntèrent au latin le *strata* qui signifiait route empierrée et manquait dans leur idiôme. Ils en firent leur *straete*, d'où, avec le radical *steene* pierre, *steenstraete*. Qualification réservée exclusivement pour désigner les voies romaines (1). Par la suite et par imitation, ils l'appliquèrent à des prolongements ou embranchements des voies primitives.

De là aussi les dérivés *Strazeele, ... puis Steene, Steenwerk, Steenvoorde, Steenbecke...*

d'employer tantôt les uns, tantôt les autres, sous peine de produire une confusion qu'il faut toujours éviter.

Plusieurs noms sont estropiés : on lit Killein au lieu de Killen; Petites-Moères et Grandes-Moères, au pluriel au lieu du singulier; *Gros Vilkeshof* pour *Groot, ...* qui se trouve à côté de Klein Vilkeshof, etc., etc.

Il y a aussi des omissions importantes.

(1) C'est aussi de *strata* que dérivent les noms *Estrées* près de la chaussée de Lille à Douai; *Estrées* près de Valenciennes; ailleurs on a employé *cauchie, cauchie d'Ecques*; près de St-Omer, *Villers en Cauchie...* Puis *chaussée. Gognies chaussée, St-Remi chaussée*, arrondissement d'Avènes.

C'est probablement de *Spicarium* (Espier) qu'ils ont fait *Spycker*; de *Castellum*, Cassel; de *Promontorium*, Montoire (Pas-de-Calais); de *Castrum*, Caestre; de *Fletrinium*, Flêtre; de *Leodringæ mansiones*, Ledringhem.

Nous ne voyons plus guère dans le pays, d'autres souvenirs de la langue et de la domination des Romains.

### XI.

En ce qui concerne la topographie de notre circonscription, l'antiquité ne nous a légué que deux documents de quelque importance.

L'un, l'*Itinéraire d'Antonin*; l'autre, plus récent, la *Table Théodosienne* dite de *Peutinger*.

Le premier, édité pour la première fois en Août 1733 (1), semble postérieur à l'époque qu'on lui assigne, car il porte des noms qui ne furent connus que sous les successeurs d'Antonin (2).

Tel qu'il nous est parvenu, il paraît avoir été compilé par Ethicus, et n'être qu'un mauvais abrégé d'un ouvrage plus ancien (3).

Dans ce document, on voit figurer dans notre région deux *Castellum*. L'un d'eux doit être notre *Cassel* (Nord). Ce nom est aussi porté sur le second document (4) comme *Castellum Menapiorum* (5).

(1) Itinéraire de l'empereur Antonin. *Curante* Wesseling, Août 1733.

(2) Malte-Brun. Traité de géographie.

(3) Ce sentiment est celui de Malte-Brun dans l'ouvrage cité ci-dessus.

(4) La table de Peutinger fut gravée en 1753, d'après un manuscrit appartenant à Conrad Peutinger, patricien d'Augsbourg. Elle aurait été dressée de l'an 368 à l'an 596. D'autres disent en 250.

(5) Nous avons dit et nous répétons que Cassel est fréquemment désigné comme *Castellum Morinorum*. Quelques personnes prétendent que cette désignation a succédé à *Castellum Menapiorum*; d'autres, qu'elle lui était contemporaine et équivalente. Schayes place à Aive (Pas-de-Calais) le *Castellum Morinorum*; d'autres à *Kessel*, sur le Rhin.

Il faut remarquer d'ailleurs que ce mot Castellum figure une-troisième fois sur la route de Bavaï à Boulogne.

Le *Marcæ in littore saxonico* porté dans la notice de l'empire était, suivant les uns, *Marcq*, à deux lieues de Calais, et suivant d'autres, *Mardick*, dans les environs de Dunkerque.

Nous ne connaissons rien de décisif pour adopter une de ces opinions à l'exclusion de l'autre.

## XII.

La même incertitude règne pour le *Portus Itius* que l'on place à St-Omer (autrefois Sithiu), à Mardick, à Wissant, à Boulogne et même à Etaples.

Suivant D'Anville, *Minariacum* serait Estaires (Nord), qu'on dit aussi *Steyræ*. Suivant Valois, c'est *Merville*; mais si la distance marquée dans l'Itinéraire ne convient ni à l'une ni à l'autre localité, nous avons, cette fois, pour décider la question, un argument péremptoire : la chaussée romaine passe au pont d'Estaires.

Nous bornons là cette notice, nous proposant de la compléter, si des renseignements nouveaux nous permettent d'y ajouter des faits de quelque valeur.

### OUVRAGES A CONSULTER POUR LA TOPOGRAPHIE ANCIENNE DES ARRONDISSEMENTS DE DUNKERQUE ET D'HAZEBROUCK.

ANVILLE (d'). Notice de l'ancienne Gaule, p. 209, 464.

BÆCKER (Louis De). Eglise du moyen-âge, Oudezeele. Cassel, 1849, p. 2.

BAST (le chanoine de). Recueil d'antiquités romaines et galloises trouvées dans la Flandre. Gand, 1808, p. 239 à 246.

BAUDE (J.-J., ingénieur). Les côtes de Flandres (Notice in-

sérée dans la *Revue des Deux Mondes* et reproduite par le journal le *Commerce de Dunkerque*, en Juin 1849, n° 690 et 694).

BELFAIRE. Mémoire sur les changements que la côte d'Anvers à Boulogne a subis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Bruxelles, in-4°.

BERTRAND (Raymond De). Histoire de Mardick et de la Flandre maritime. Dunkerque, 1852. Verbis : chaussée romaine, p. 43 et suiv., 404, 408; digue des Romains, p. 38 et suiv.; golfe de Mardick, p. 4, 41, etc.; 400 (1).

BERTRAND (Raymond De). Notice historique sur Zuydecoote. Dunkerque, 1855, p. 3, 5, 6 et 13.

BLAEU (Jean). Géographie Blaviane. Belgique Royale, 4° vol. Amsterdam, 1667; verbo : Zuydecoote.

BOTTIN (Sébastien). Annales statistiques du département du Nord. Douai et Lille.

BRUXELLES (Académie de). Ancienne collection de ses Mémoires. Mémoires couronnés, t. VI, 1<sup>re</sup> partie, 1827.

BUCHERIUS (le P.). *Belgium romanum*, etc. Liège, 1655, p. 494, 495.

BEZELIN. Annales Gallo-Flandriæ.

BYLANDT (Frédéric de). *Commentatio ad questionem historico-litterarium*, in-4° (sans date, au XIX<sup>e</sup> siècle).

CALAIS. Cartes se trouvant à la bibliothèque de Calais, relatives à l'état ancien de la côte.

CANGE (Du). *Glossarium*, verbo : *Strata, via publica*.

CHEVALIER (Augustin). Histoire des villes de France. Paris, 1845, t. III, p. 285.

DEVAUX et DEMEUNYCK. Annuaire du département du Nord. Lille, 1835, p. 59.

DREUDONNÉ (le préfet). Statistique du département du Nord. Douai, 1804, t. I, p. 448, 449, 430 et 431.

(1) L'Histoire de Mardick contient, soit à la fin du livre, soit au bas des pages, les noms de presque tous les auteurs compris dans cette nomenclature, et une foule d'autres qui ont traité de l'Histoire de la Flandre du temps des Romains. (Note de M. R. De Bertrand).

- GODEFROY. Notice sur la géographie des provinces formant l'ancien comté de Flandre, 1845.
- GRAMAJUS (J.-B.). Antiquitates Flandriae. Bruxelles et Louvain, 1708. Passim.
- GUÉRARD. Cartulaire de St-Bertin. Paris, 1844. Passim, et spécialement, p. 681, 407 et 136.
- GUICCIARDIN. Amstelodami Editio, 1660, in parte 2<sup>e</sup> f<sup>o</sup> 383. Edition française de 1604.
- HÉCART. (Notice ?) sur l'arrondissement de Boulogne, in-4<sup>o</sup>, 1810.
- HENRY. Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne-sur-mer. 1810.
- LOCRIUS (Ferreolus). Chronicon Belgicum.
- MALBRANCO (le P.). De Morinis et Morinorum rebus, 1639.
- MALTE-BRUN. Traité de Géographie.
- MANN (l'abbé). Mémoire sur l'état ancien des Pays-Bas.
- MARCHANTIUS. Flandria descripta, 1596, lib. I, f<sup>o</sup> 64.
- MEYERUS. Flandricarum rerum decas, de origine, antiquitate, 1584, et Commentarii sive annales rerum Flandricarum, 1564.
- MORINIE (Société des Antiquaires de la). Mémoires, passim, et spécialement les t. II et IV.
- PIERS (Hector). Ses diverses publications.
- PHYSIQUE (journal de). Contient vers 1788, un mémoire sur les changements opérés entre Sangatte (Pas-de-Calais) et la Hollande.
- RAPSAET (J.-J.). Ses Œuvres complètes et spécialement : Mémoire sur l'origine des Belges; Analyse critique. Gand, 1838, 1839, 1840, 6 volumes.
- ROCHES (Des). Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens. Anvers, 1787, p. 84, 97, 153, 180 et 181.
- SANDERUS (Antonius). Flandria illustrata. Bruxelles, 1735, 3 vol. in-f<sup>o</sup>, passim.
- SCHNIECKIUS. Originum rerumque Celticarum et Belgicarum, lib. VII, Ypres, 1645.
- SMYTTERE (P.-J.-E. de). Topographie historique, physique et

- médicale de la ville et des environs de Cassel, département du Nord. Paris, 1828, p. 4, 6, 8, 77, 225, 229, 239, 254.
- TALLIAR (le conseiller). Essai sur l'origine des Institutions dans le nord de la France, époque celtique (t. I de la 2<sup>e</sup> série des Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., de Douai. Douai, 1852, p. 329 et suiv.).
- VALESIUS (Hadrianus). Notitia Galliarum. Parisiis, 1675.
- VREDIUS (Oliverius). Flandria Ethnica, f<sup>o</sup> 648, Sigilla Comitum Flandriae, 1639, et Historia Comitum Flandriae, 1650.
- WASTELAIN (le P. Charles). Description de la Gaule Belgique. Lille, 1761, p. 384 à 386, 444 à 446.
- WITTE (Dom de). Grand cartulaire de St-Bertin, manuscrit n<sup>o</sup> 803 à la bibliothèque de St-Omer.
- YPERIUS (Joannes). Chronicon, manuscrit n<sup>o</sup> 739 à la même bibliothèque, où l'on remarque encore, comme pouvant être interrogés avec fruit, les manuscrits n<sup>o</sup> 74, Chronicon bertinianum; 738, vita S. Bertini; 839, vita S. Wandregesii.
- Toutes les indications qui précèdent sont dues à MM. Victor Derode et Raymond De Bertrand.